

SARL «2B MAG »
Société à Responsabilité limitée au capital de 8.000 €
18 impasse de l'Origan
49070 BEAUCOUZE

RCS ANGERS 832 933 600

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 28 FEVRIER 2024**

**« DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-42 DU
CODE DE COMMERCE »**

**SEPTIEME RESOLUTION : DECISION A PRENDRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 223-42 DU CODE
DE COMMERCE**

Statuant en application de l'article L 223-42 du Code de Commerce, l'assemblée générale, après avoir examiné la situation de la société, telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2023, qu'elle a approuvé en date de ce jour, et, faisant apparaître que les capitaux propres sont inférieurs à la moitié du capital, décide qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée.

**FAIT A BEAUCOUZE
LE 28 FEVRIER 2024
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME PAR LA GERANCE**

**Monsieur BIGNON Jean-Yves
Co-gérant**



**Madame BOUTON Adélaïde
Co-gérante**



**Monsieur DESSONS Geoffrey
Co-gérant**

